



Divorce à l'amiable et abandon de domicile

Par Kaola45

Bonjour,

Est-ce que ça fait sens de divorcer par consentement mutuel et dans le même temps demander la reconnaissance d'un abandon de domicile ?

Merci par avance pour vos commentaires à venir.

Par yapasdequoi

Bonjour,

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10567]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10567
[/url]

"abandon de domicile" ? qu'entendez-vous par là ? Vous êtes le bailleur et le locataire a disparu ?

Par kang74

Bonjour

Un divorce par consentement mutuel , cela veut dire que vous êtes d'accord pour le divorce, et sur toutes les conséquences du divorce .

Faire valoir un abandon du domicile conjugal, c'est partir sur un divorce pour faute , long et couteux, qui ne vous amènera pas grand chose, si ce n'est rien avec des frais de justice conséquent car on ne va pas se contenter de relever une faute d'un seul, on va analyser toute la vie conjugale pour savoir qui a fait quoi par rapport aux devoirs du mariage (fidélité, assistance, respect etc : c'est très large quand on sait qu'avoir une activité trop prenante peut être une faute, ne pas être solidaire avec son conjoint dans un conflit familial est une faute, que ne plus vouloir avoir des moments d'intimité avec son époux aussi etc)

Par Kaola45

Merci pour votre réponse. C'est bien ce que je pensais: pas la peine d'aller "chercher des poux dans la tête de l'autre".

Par kang74

Si vous trouvez un accord c'est bien .

Sinon vous partez sur un divorce pour altération du lien conjugal, plus soft qu'un divorce pour faute ...